

# SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE



# PLU

révision du P.O.S.  
élaboration du Plan  
Local d'Urbanisme

## ANNEXE SANITAIRE

chargé d'études du P.L.U.:



Perspectives Yves et Gauvain ALEXANDRE  
urbanistes

Cidex 7 76890 BUTOT Tél.: (33) 02 35 34 76 83 Fax: (33) 02 35 34 78 97

## *Annexe sanitaire*

### alimentation en eau potable

Le SIAEPA de la Région de Saint Martin de Boscherville assure l'alimentation en eau potable des 3.248 habitants (960 foyers) des communes de :

- Hénouville (le Bas)
- Quevillon
- Saint Martin de Boscherville

Le forage est situé au Nord de la commune de Quevillon, non loin de la limite de Saint Martin de Boscherville.

Afin de satisfaire aux besoins, le patrimoine du service est doté de :

- une installation de production d'une capacité de 700m<sup>3</sup> par jour
- 6 réservoirs d'une capacité de stockage de 802m<sup>3</sup>
- 52 kilomètres de canalisations et de branchements

Les équipements de production sont aujourd'hui suffisants, et sont capables d'assurer l'approvisionnement des quelques constructions supplémentaires prévues dans le cadre du PLU.

### assainissement des eaux pluviales

Le bilan du fonctionnement hydraulique du site effectuée par l'Areas constitue un excellent audit des dispositions existantes en matière de gestion du ruissellement des eaux.

### assainissement des eaux usées

La commune de Saint Martin de Boscherville adhère au SIAEPA de la Région de Saint Martin de Boscherville, qui regroupe 19 communes.

Conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et au décret du 3 juin 1994, le syndicat d'assainissement de la région de Saint Martin de Boscherville a confié au bureau d'études IRH une étude de schéma d'assainissement.

Cette étude, remise en décembre 1996, ayant pour objet de définir une stratégie globale pour l'assainissement de la commune, prenant en compte

les paramètres démographiques, morphologiques et géologiques, ainsi que l'aspect financier de l'opération, ont permis de définir un zonage de la commune distinguant les zones vouées à l'assainissement collectif ou autonome, approuvé par la commune.

Ils ont permis également de définir une carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome.

La majeure partie de la commune est raccordée au réseau d'assainissement. La station d'épuration à boues activées avec aération prolongée, se situe au centre de la commune, et fonctionne à 59% de sa capacité théorique de traitement (équivalent habitant).

La station d'épuration communale est d'une capacité de 2 000 équivalents-habitants et de type boues activées avec aération prolongée.

La SIAEPA a confié l'exploitation par affermage de cette station d'épuration ainsi que des réseaux d'assainissement associés à VEOLIA EAU.

Cette station ne traite pas de pollution d'origine industrielle.

Actuellement, la pollution domestique traitée par cet ouvrage provient des 1176 habitants raccordés, des différents équipements publics et des artisans (eaux usées).

## le traitement et la collecte des déchets

La gestion des déchets de la commune de Saint Martin de Boscherville s'effectue dans le cadre d'un syndicat de communes, le SOMVAS, regroupant 28 communes.

### **1) Collecte des ordures ménagères**

- Fréquence : 1 ramassage hebdomadaire, le lundi ;
- Prestataire privé de collecte : VEOLIA PROPLETE

### **2) Traitement des ordures ménagères**

- Gestion des sites de traitement : SMEDAR

## **Gestion de la déchetterie de Saint Martin de Boscherville**

### **1) caractéristiques**

- *Liste des déchets acceptés :*
  - . Déchets verts (tailles de haies, pelouses...)
  - . Encombrants (matelas, bois, meubles, plastiques divers...)
  - . Ferraille (vélos, tondeuses, électroménagers...)
  - . Cartons
  - . Gravats
  - . Piles, batteries, huiles de vidange
  - . Solvants, Déchets dangereux, Combustibles, Produits Phytosanitaires, Acides/Bases, Aérosols, Tubes fluorescents (Déchets Dangereux des Ménages)

### **2) Exploitation**

La déchetterie de Saint Martin de Boscherville est gérée par le SOMVAS.

#### **Tri sélectif**

La collecte sélective du verre s'effectue par apport volontaire. Il existe 5 conteneurs répartis sur la commune.

Leur enlèvement est géré par le SOMVAS.